



**REUNION PUBLIQUE DU 9 SEPTEMBRE 2020**  
**Déclaration de Projet (DP) Emportant Mise En Compatibilité**  
**(MEC) du Plan Local d'Urbanisme et de l'Habitat (PLU-H) de la**  
**Métropole de Lyon**  
**Projet de salle Aréna sur la commune de Décines-Charpieu**



# Déroulé de la réunion publique du 9 septembre 2020 au Cirque Imagine :

## **Temps 0 : De 18h30 à 19 h**

- Accueil informel

## **Temps 1 : Prise de parole politique**

- Intervention Mme Vessiller
- Intervention M. J-M Aulas
- Intervention Mme Fautra
- Intervention M. Quiniou
- Intervention Mme Boffet

## **Temps 2 : Présentation des garants et rôle de la CNDP**

- Retour synthétique sur l'étude de contexte
- Retour synthétique sur la construction du processus de concertation et son déroulement

## **Temps 3 : Présentation Kaleido'scop**

- Présentation des dispositifs de concertation avec rappel sur les 3 temps de la concertation
- Premiers retours sur la concertation
- Présentation du déroulement de la soirée

## **Temps 4 : Présentation OL et Métropole**

- Présentation du projet par l'OL
- Présentation par la Métropole de la thématique « Aménagement du territoire »
- 1<sup>ère</sup> virgule

## **Temps 5 : Présentation par l'OL des thématique « Retombées économiques, Environnement et Accessibilité » - 2<sup>nde</sup> virgule**

## **Temps 6 : Questions/réponses via le dispositif fiches questions**

## **Temps 7 : Conclusion**

- Point sur les questionnements en suspend et les sujets à travailler en ateliers thématiques
- Rappel des prochaines étapes

**Mme Béatrice VESSILLER:  
Vice-Présidente en charge de  
l'Urbanisme, du Renouvellement  
urbain et du Cadre de vie**



# CONTEXTE

## Projet d'initiative privée à dimension métropolitaine

Réalisation d'une salle Aréna  
salle de spectacles multifonctionnelle,  
portée et financée par l'OL Groupe

## Localisation

Sur le territoire de la commune de Décines-Charpieu  
à proximité immédiate du Grand Stade  
Sur la friche ABB

## Code de l'urbanisme

Procédure de déclaration de projet  
emportant mise en compatibilité du PLU-H  
sur l'emprise foncière du projet  
(article L 300-6 du code de l'urbanisme).

## Code de l'environnement

Procédure soumise à évaluation environnementale  
(article L 121-17-1 du code de l'environnement)  
Décision d'organisation d'une concertation préalable et  
saisine par la Métropole de Lyon de  
la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)  
et saisine en parallèle par l'OL Groupe  
La CNDP a désigné le 31/07/2019 2 garants pour la concertation: M. J-L Campagne et I.Pascaud

## Concertation conjointe Métropole de Lyon / OL Groupe

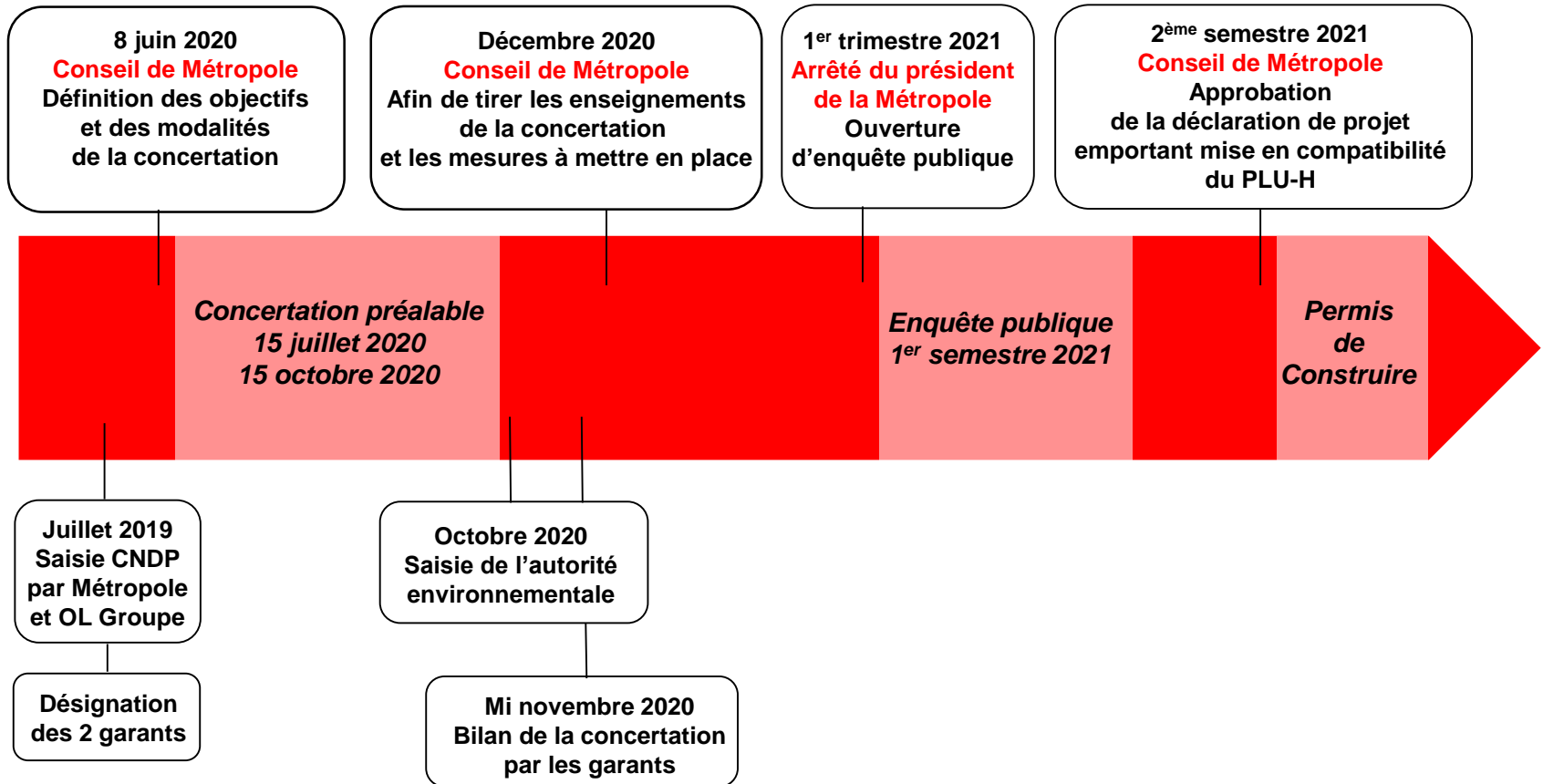
- Métropole de Lyon, maître d'ouvrage de la procédure d'évolution du PLU-H
- OL Groupe, maître d'ouvrage de la réalisation de salle Aréna

## Objectifs et modalités de la concertation préalable

Délibération du conseil métropolitain du 16/12/2019 pour une concertation en mai-juin 2019 (après les élections municipales).  
En raison de la crise sanitaire due au Covid19 et des mesures de confinement qui en ont découlées: report de la concertation.  
Nouvelle délibération du conseil métropolitain le 08/06/2020 :organisation de la concertation du 15 juillet au 15 octobre 2020 inclus.



# PLANNING DE LA PROCEDURE DE DECLARATION PREALABLE MEC DU PLU-H RELATIVE AU PROJET DE SALLE ARENA



# **M. Jean-Michel AULAS**

## **Président OL Groupe**



# **Mme Laurence FAUTRA : Maire de Décines-Charpieu**





# **M. Christophe QUINIOU: Maire de Meyzieu**

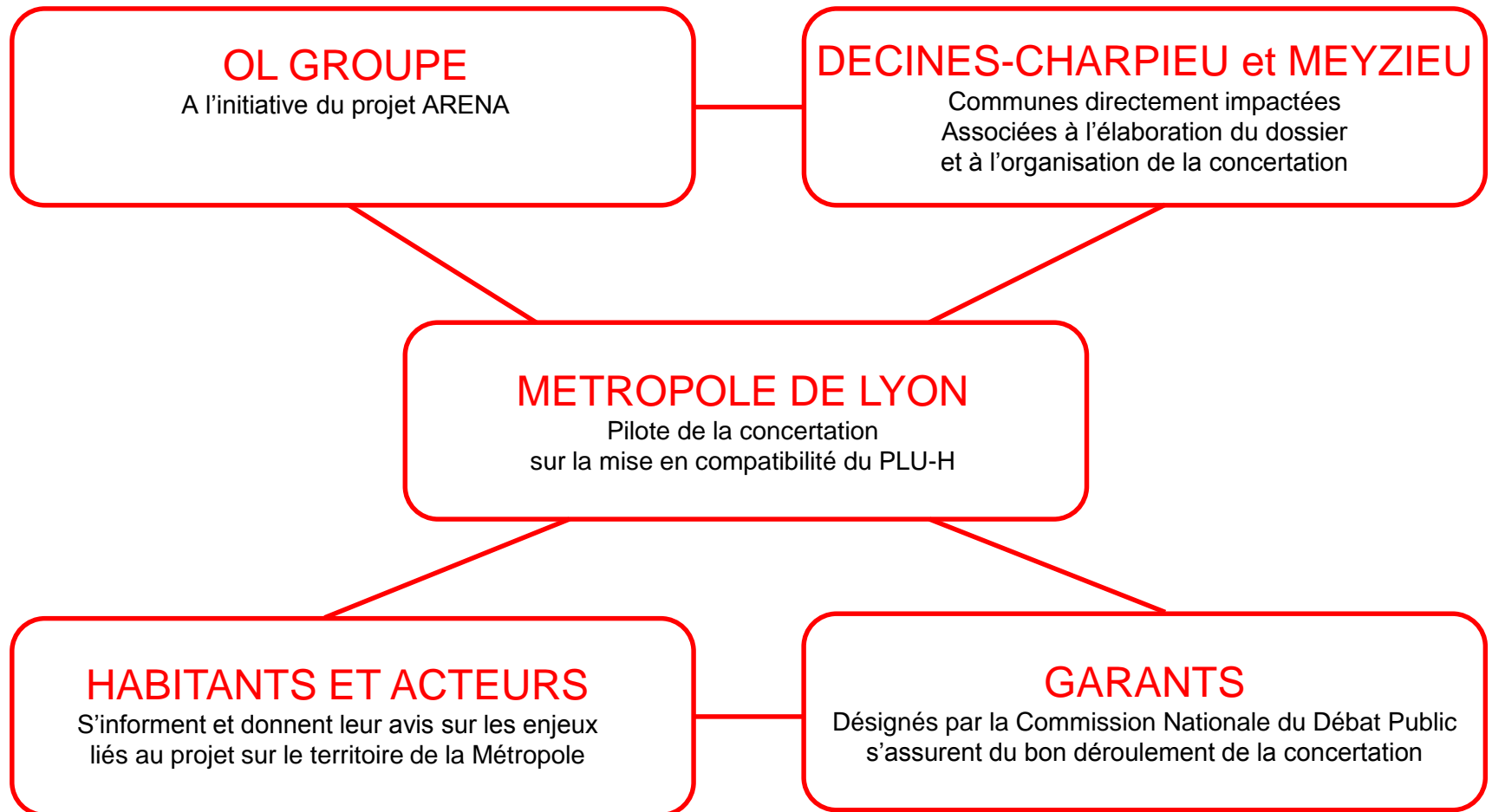




**Mme Laurence BOFFET:  
Vice-présidente déléguée à la  
Participation et aux Initiatives  
citoyennes**



# RÔLE DES ACTEURS DANS LA CONCERTATION



**Les garants de la CNDP:  
M. Ivan PASCAUD  
M. Jean-Luc CAMPAGNE**



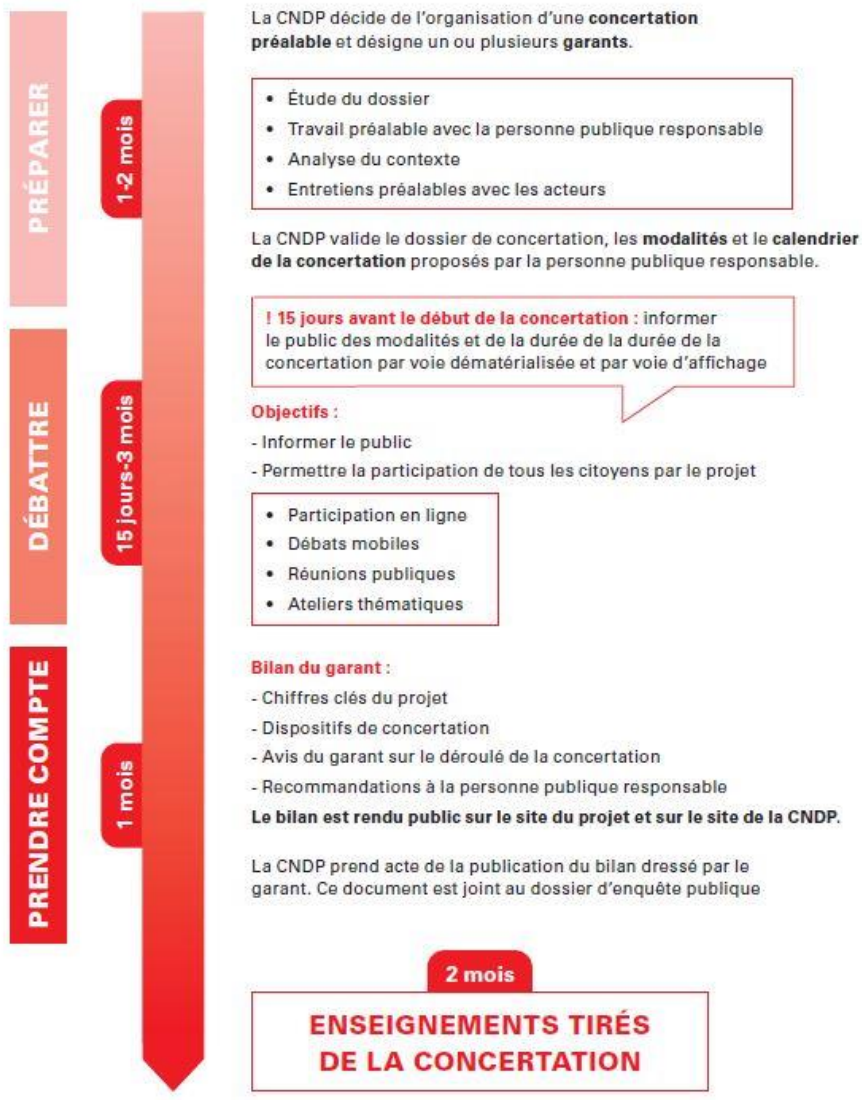
• **L'article L.121-17 du code de l'environnement** – décrit les règles d'application d'une concertation préalable

• **L'article L.121-15-1 du code de l'environnement** – précise les objectifs de la concertation préalable

• **La Commission Nationale du Débat Public (CNDP)** – institution chargée de l'organisation du débat public, elle nomme les garants

• **Des garants prescripteurs des modalités de la concertation** – le maître d'ouvrage reste décideur

## Déroulement de la concertation préalable



## **L'ordonnance du 3 aout 2016 – fixe le rôle des garants**

**Le garant ne prend pas partie sur le fond du projet. Il est chargé de garantir :**

- Les modalités de participation du public (calendrier, rencontres publiques, etc.).
- La qualité, l'intelligibilité et la sincérité des informations diffusées / Le contenu et la qualité des outils d'information et de communication.
- Les caractéristiques et la pertinence des outils d'expression du public.
- La possibilité de poser des questions, les réponses apportées par le maître d'ouvrage.
- Le respect des principes d'une démarche de concertation.

**Les valeurs des garants : indépendance, neutralité et égalité de traitement**



# ETUDE DE CONTEXTE (Octobre-Novembre 2019)

## Les points clefs sur la forme : questionnements et besoins

- Une co-saisine de la CNDP par l'Olympique lyonnais et la Métropole
- Le contexte du grand stade / un besoin de dialogue accru vu l'envergure et le caractère structurant de l'aménagement
- La question du périmètre : l'échelle du Grand-Lyon, l'échelle locale / le public cible
- Le calendrier : décalage de la concertation pour tenir compte des échéances électorales et de la situation sanitaire
- Une durée adaptée à l'envergure du projet
- L'articulation des modalités de participation : consultation et production collective



# ETUDE DE CONTEXTE (Octobre-Novembre 2019)

Les points clefs sur le fonds : **questionnements et besoins**

- **L'opportunité du projet :**

- Son intérêt ou pas pour la métropole
- La pertinence ou pas de sa localisation

- **Aménagement :**

- Question de la pertinence de l'implantation sur le secteur Est du territoire métropolitain
- Aménagement global de la friche industrielle à terme
- Impacts sur le quartier du Prainet à proximité

- **L'économie**

- Retombées au niveau métropolitain, au niveau local
- Incidences sur le fonctionnement des autres salles de spectacle de l'agglomération

- **L'accessibilité**

- Desserte en transports en commun
- Les possibilités de stationnement
- L'incidence de la multiplication des évènements dans ce secteurs de l'Est Lyonnais et la question plus globale de la gestion des problématiques de circulation

- **Environnement :**

- Prise en compte des impacts environnementaux
- Question de l'implantation sur une ancienne friche industrielle
- Insertion de l'équipement





# **Le prestataire Métropole :** **Emmanuelle GALLOT-DELAMEZIERE** **Sylvain ABRIAL**



## Dossier de concertation et guide

Format papier dans toutes les communes de la Métropole, arrondissements de Lyon et Hôtel de Métropole  
Format numérique sur le site du PLU-H de la Métropole de Lyon

**1<sup>ère</sup> phase**  
15 au 31 juillet 2020

### ***Démarrage de la concertation***

*Information, communication,  
et échanges auprès des grands-lyonnais*

#### **7 micros-trottoirs du 21 au 29 juillet**

- Marché de Décines-Charpieu
- Gare de la Part-Dieu
- Marché de Meyzieu
- Parc de Miribel Jonage
- Gare de Vaise
- Place Bellecour
- Parc de la Tête-d'Or

**2<sup>ème</sup> phase**  
1<sup>er</sup> au 31 août 2020

**3<sup>ème</sup> phase**  
1<sup>er</sup> septembre au 15 octobre 2020

### ***Cœur de la concertation***

*Échanges en mode collectif  
et co production de propositions*

#### **2 réunions publiques**

##### **9 septembre : première réunion publique**

*Pour informer sur le projet / Pour faire émerger les questions qu'il pose  
Pour identifier les points de tensions / Pour collecter les sujets à mettre en travail*

##### **13 octobre : réunion conclusive**

*Pour faire la synthèse de ce qu'a produit la démarche de concertation  
Pour apporter des premiers éléments de réponse aux questions soulevées*

#### **1 visite terrain**

12 septembre matin : sur 3 créneaux d'une heure

#### **10 ateliers thématiques du 15 septembre au 7 octobre**

4 thèmes sur 2 sessions : Aménagement du territoire,  
retombées économiques, environnement, accessibilité  
Politique de la ville : quartiers du Prainet et de Mathiolan



## **Premiers retours sur la concertation :**

### **7 micros-trottoirs (du 15/07/2020 au 30/07/2020):**

- 220 personnes interrogées, dont la majorité réside dans la Métropole de Lyon (notamment dans le centre et l'Est lyonnais).
- Une représentation équilibrée de l'ensemble des classes d'âges.
- Une large majorité qui ne connaissait pas le projet, mais qui a réservé un bon accueil au micro-trottoir et plus particulièrement à la démarche de concertation.
- Une hiérarchisation des préoccupations pour la thématique environnementale, puis incidences sur les quartiers en politique de la ville à proximité du projet et pour finir accessibilité.

### **Observations du public (du 15/07/2020 au 31/08/2020):**

- Via email et cahier de concertation en commune
- 52 observations provenant de particuliers (pas d'observation provenant de collectifs)
- Une très forte majorité (+ des  $\frac{3}{4}$ ) de voies exprimées provenant de l'Est lyonnais.
- Une hiérarchisation des préoccupations différentes de celle des micros-trottoirs, avec une majorité concernant la thématique de l'accessibilité, puis les incidences économiques et dans une moindre mesure l'environnement.



## Quelques principes pour un dialogue constructif

Chaque opinion compte



**ECOUTONS NOUS  
ACTIVEMENT**

Le projet s'enrichit aussi  
de nos désaccords



**NE JUGEONS PAS  
SOYONS  
BIENVEILLANTS**

Nous sommes nombreux



**PARTAGEONS LA  
PAROLE**

Le temps est contraint et  
appartient à toutes et tous



**POSONS UNE PAROLE  
SYNTHÉTIQUE EN  
RESTANT DANS LE  
SUJET**



## Une soirée en 3 temps forts

### TEMPS 1

- PRESENTATION DU PROJET / **OLYMPIQUE LYONNAIS**
- PRESENTATION SUR LA THEMATIQUE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / **METROPOLE DE LYON**
- PREMIERE VIRGULE

### TEMPS 2

- PRESENTATION DES THEMATIQUES RETOMBEES ECONOMIQUES, ACCESSIBILITE ET ENVIRONNEMENT/ **OLYMPIQUE LYONNAIS**
- SECONDE VIRGULE

### TEMPS 3

- QUESTIONS / REPONSES / FICHES QUESTIONS
- RESTITUTION / « POUR ALLER PLUS LOIN »



**M. Xavier PIERROT:**  
**Directeur adjoint de l'OL Groupe**  
**et Chef de projet de la Salle Aréna**



# PRESENTATION DU PROJET PAR OL

Réalisation d'une salle multifonctionnelle d'une capacité maximale de 16 000 spectateurs



- Un projet financé au moyen de capitaux privés
- Un équipement complémentaire aux équipements et infrastructures du Stade qui bénéficierait des transports et parkings déjà disponibles, développés à l'occasion de la construction du Stade.
- Une nouvelle salle, moderne et répondant aux derniers standards de qualité





- ❑ Détails du projet
    - ❑ Une **salle principale** qui accueillera la majorité des événements prévus
    - ❑ Une **salle annexe** située au NORD de la salle principale
    - ❑ Un **parvis** piétonnisé à l'EST de l'Aréna
    - ❑ Des **espaces extérieurs végétalisés dont certains réservés au stationnement**
  
  - ❑ Le projet accueillera entre 80 et 120 manifestations par an dont:
    - ❑ Une majorité de concerts
      - ➔ 15 à 20 concerts / an à + de 14 000 spectateurs
      - ➔ 15 concerts entre 11 000 et 14 000 spectateurs
      - ➔ 15 concerts avec une jauge inférieure à 11 000 spectateurs mais supérieure à 6 000
    - ❑ 10 à 15 matchs de basket d'Euroligue rassemblant jusqu'à 13 000 spectateurs
    - ❑ 4 à 10 événements de eSport accueillant jusqu'à 13 000 spectateurs
    - ❑ 10 spectacles jeunes publics accueillant environ 6 000 personnes
- Une enceinte totalement modulable en fonction des spectacles/manifestations accueillis

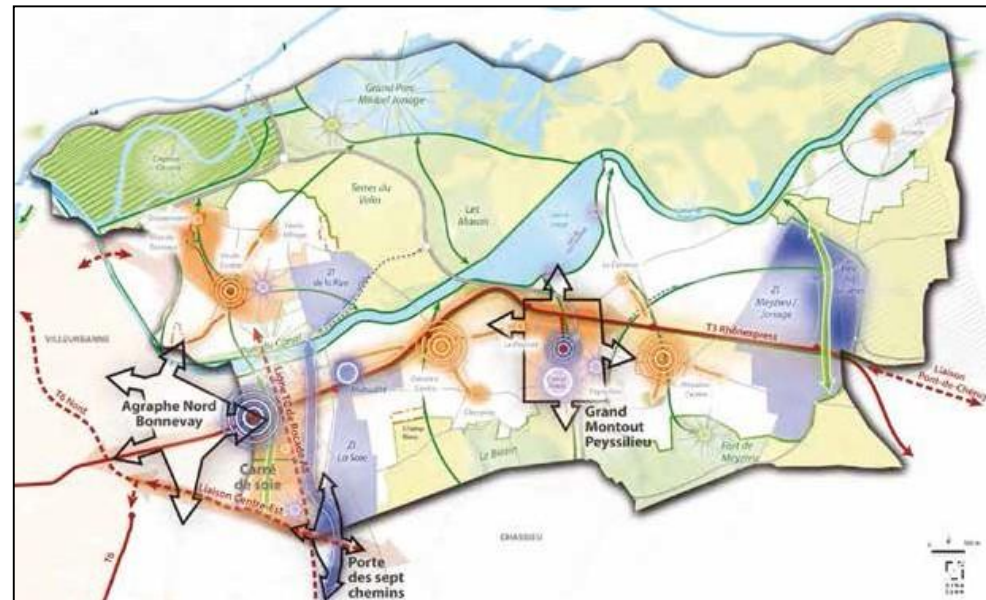
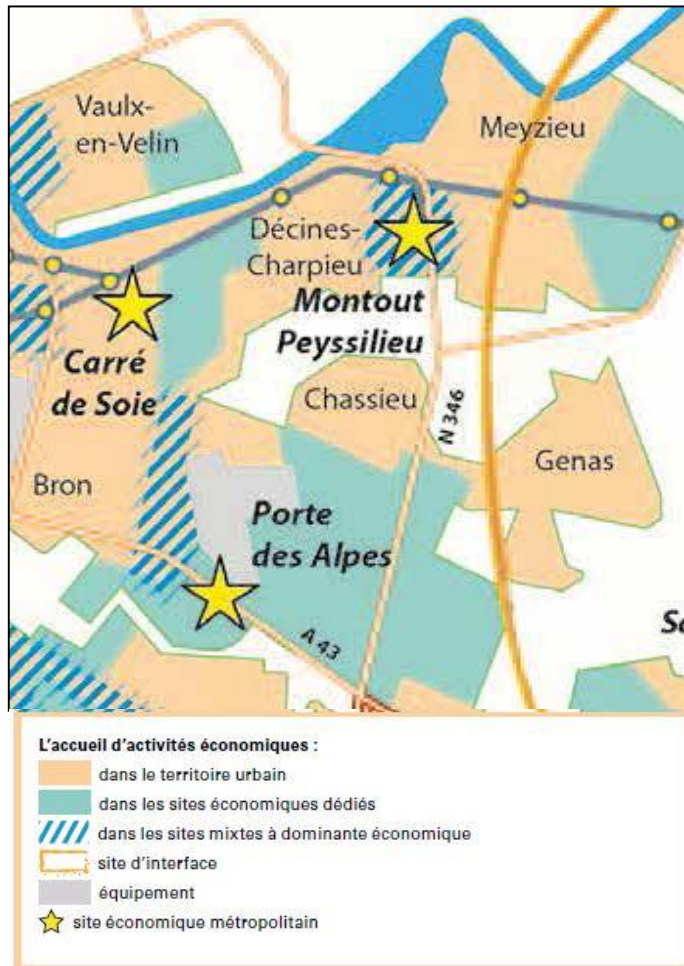


# **Mme Murielle MAURY-BAYOL: Urbaniste Territoriale du Rhône- Amont et Chef de projet pour la Métropole**



# PRESENTATION THEMATIQUE « AMENAGEMENT DU TERRITOIRE »

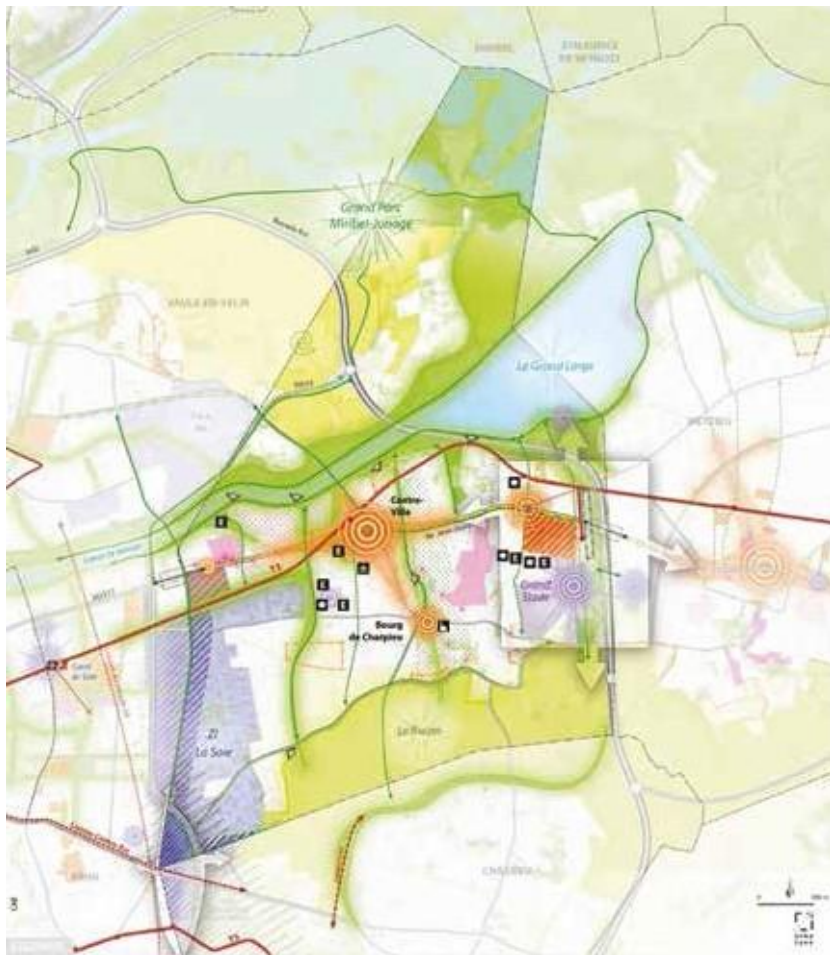
Rhône-Amont : Deux sites de développement d'envergure métropolitaine



R-A : Deux polarités d'agglomération



# ECHELLE COMMUNE DE DECINES-CHARPIEU



PROJET ARENA



**Le projet de salle Aréna sur une partie de la friche ABB, s'inscrit dans la mise en œuvre des objectifs du PADD**





# ECHELLE DU SITE ABB OUEST

## Friche industrielle en reconversion

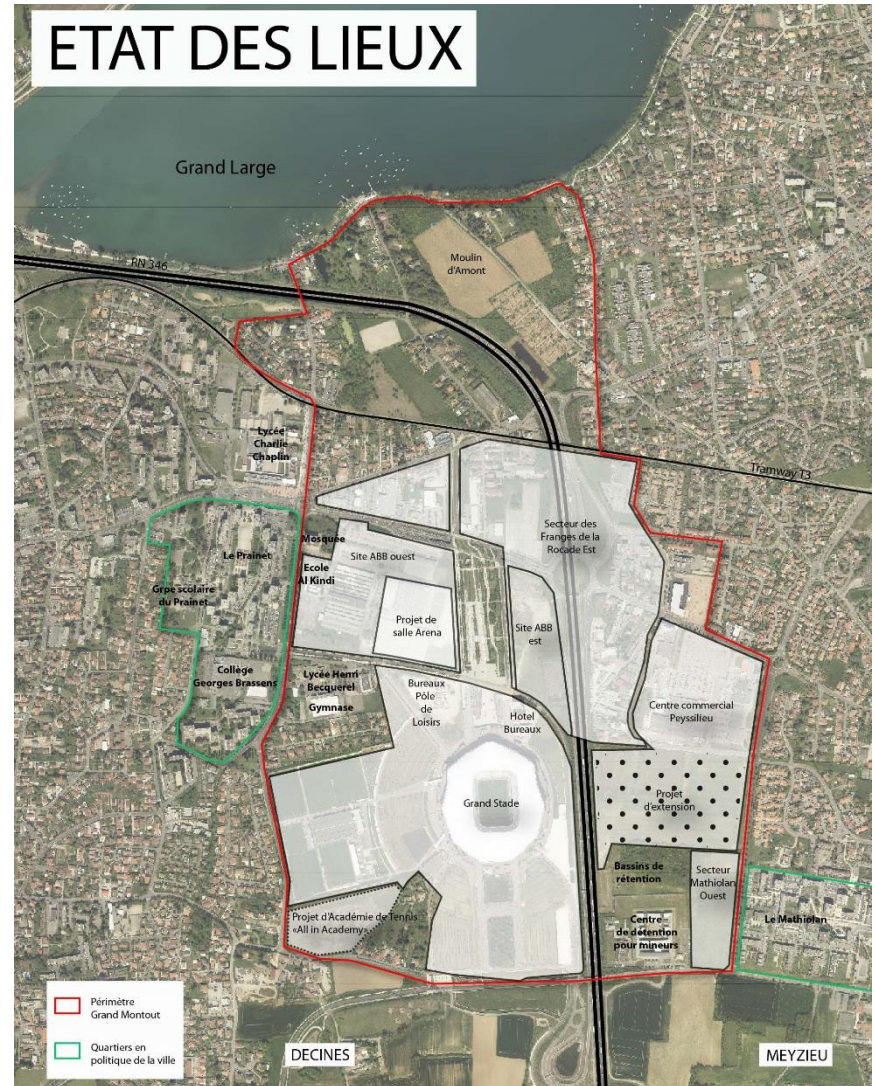
- Accueil d'une activité ICPE (Installation Classée pour la Protection de l'Environnement) durant de nombreuses années (fabrication de moteurs)
- Réalisation en cours de travaux de mise en sécurité et de réhabilitation du site après cessation d'activité partielle

## Emplacement géographique stratégique

- Sur un axe nord/sud, à l'articulation des deux entités naturelles paysagères du Biézin et du Grand Large
- Sur un axe est/ouest : sur l'axe historique assurant la continuité entre les communes de Décines-Charpieu et Meyzieu
- En interface entre le secteur du Grand Stade et le quartier du Prainet (Politique de la Ville)

## A proximité de premières réalisations

Le Grand Stade et ses équipements connexes

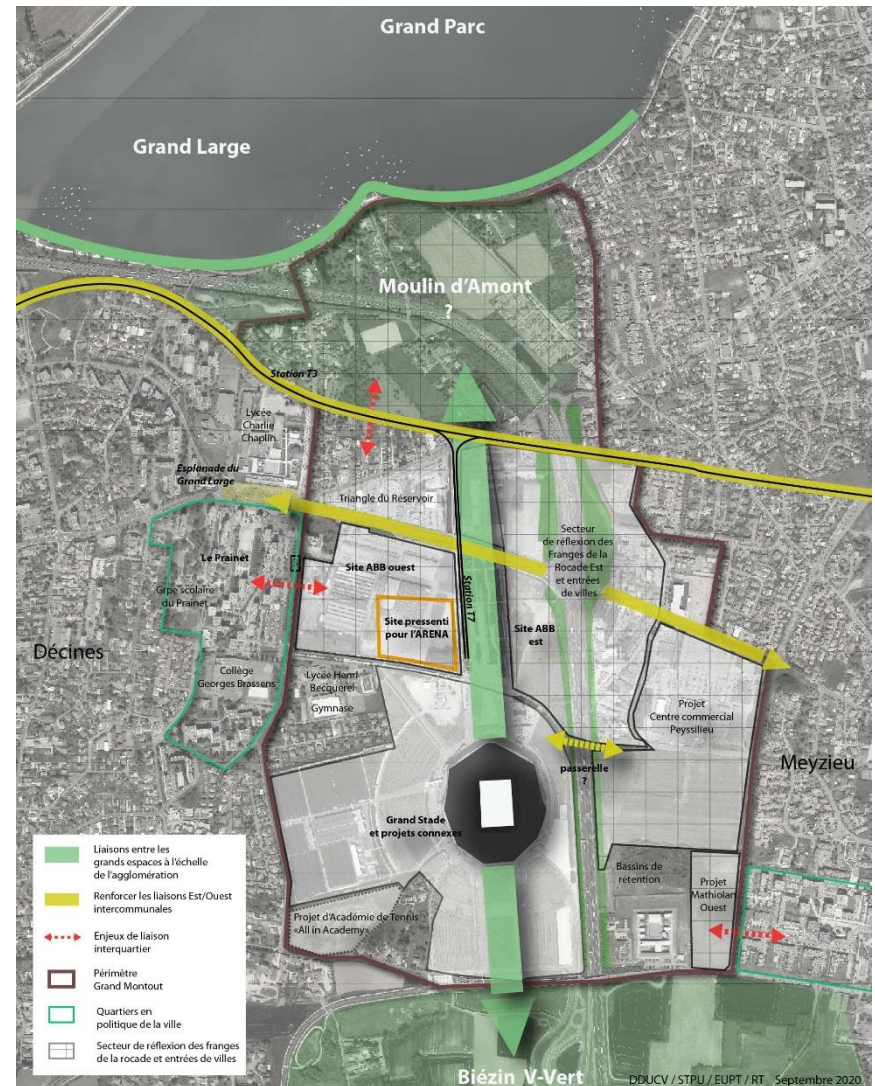


# ENJEUX D'AMENAGEMENT DU SECTEUR

- Enjeux d'articulation Nord-Sud de deux entités naturelles majeures: Biézin et Grand Large
- Enjeux de liaison Est-Ouest de deux polarités situées sur un axe historique majeur (avenue Jean Jaurès- Avenue de la République).
- Enjeux de « couture » et de mobilités douces : passerelle
- Enjeux de traitement et de valorisation des entrées de ville.
- Enjeux d'intégration des quartiers politique de la ville à la dynamique Grand Stade (maillage et traitement des coutures urbaines)

## La salle Aréna :

- une poursuite de l'aménagement dans la dynamique du Grand Stade
- Une première pierre d'un projet de territoire intercommunal « Franges de la Rocade Est »



**M. Xavier PIERROT :**  
**Directeur adjoint de l'OL Groupe**  
**et Chef de projet de la Salle Aréna**





# PRESENTATION DE LA THEMATIQUE

## « RETOMBÉES ECONOMIQUES »

### ❑ Rappel de l'employabilité d'OL Vallée:

- ❑ 2 250 emplois ETP (1 230 pour les bureaux, 200 pour le centre médical, 300 pour les bureaux OL + Prestataires)
- ❑ 1 525 450 visiteurs/an
- ❑ 2 267 950 fréquentation annuelle

### ❑ Employabilité de l'Aréna :

- Emplois permanents : 50 postes en équivalent temps plein (ETP)
- Emplois événementiels : 500 emplois événementiels équivalents à 250 ETP avec mise en place de convention pour favoriser l'emploi des habitants de l'Est lyonnais
- Entre 150 et 200 emplois ETP créés pendant la durée de la construction

### ❑ Retombées financières:

- ❑ Depuis l'ouverture du stade, l'OL a versé 13.1 M€ de taxes locales dont :
  - ❑ environ 10.5 M€ à la Métropole
  - ❑ 2.6 M€ à la commune de Décines-Charpieu

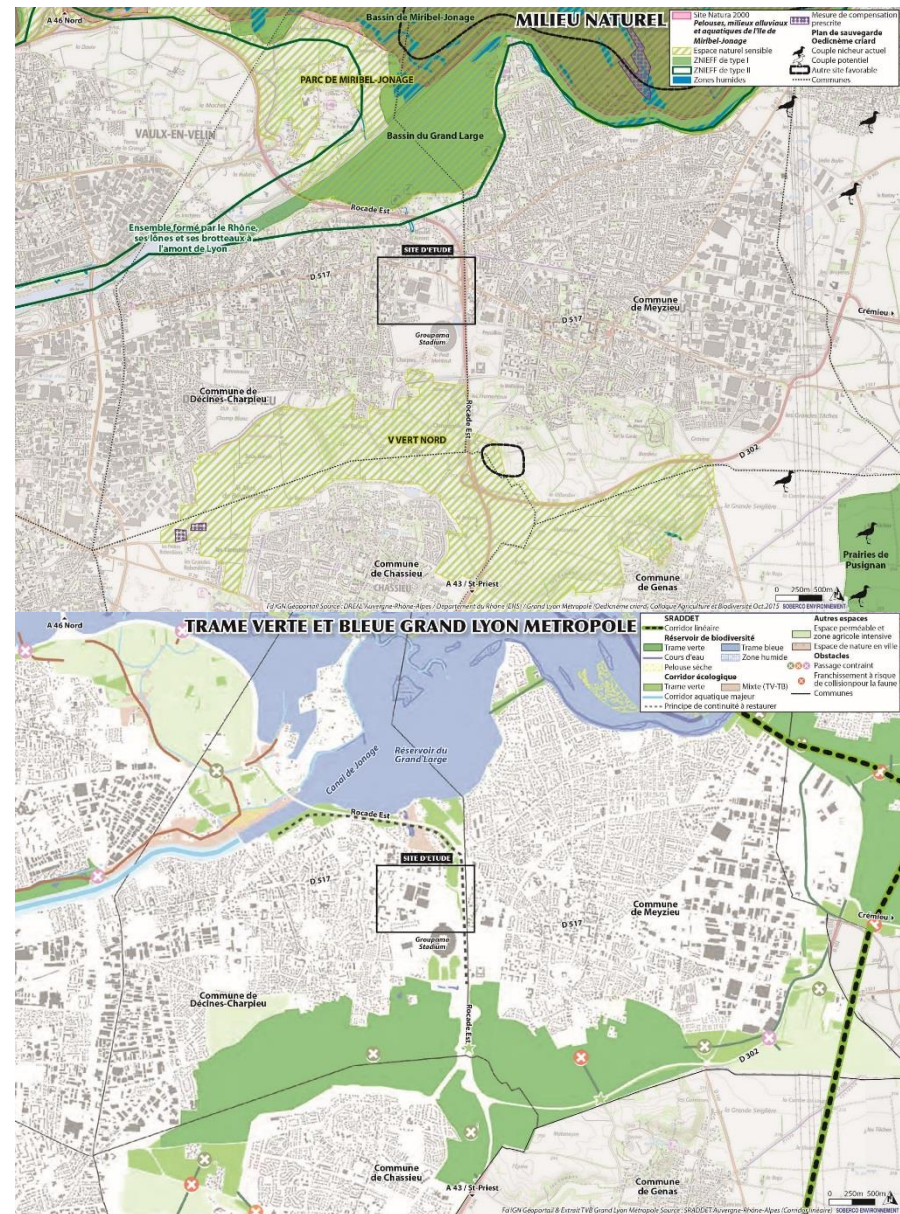
### ❑ Projets menés avec OL FONDATION

- ❑ Projet sur site financés par OL FONDATION
  - ❑ Ruches de l'OL et Jardins pédagogiques
- ❑ Mise à disposition de salles pour *MA CHANCE*, *MON AVENIR* depuis novembre 2019
- ❑ Collaboration avec la Banque Alimentaire de Rhône (dons de denrées chaque lendemain de match)
- ❑ Liens avec les écoles de Décines-Charpieu et Meyzieu
- ❑ Liens avec la maison de retraite Jules COURJON à Meyzieu

# PRESENTATION DE LA THEMATIQUE « ENVIRONNEMENT »

- Un site éloigné des grandes entités naturelles identifiées à l'échelle de l'agglomération
- Aucune continuité écologique ni corridor d'importance régionale ou intercommunale sur le site d'étude
- Un réseau d'habitats dégradés en pas japonais, permettant une connexion entre le V-Vert et Miribel Jonage

- Préserver la continuité écologique locale en « pas japonais »
- Conserver une continuité écologique arborée



- Un site essentiellement artificialisé, peu propice à la faune



- Des espaces de friches, constituant un habitat favorable pour certaines espèces d'oiseaux
- Un inventaire faunistique révélant la présence d'une espèce protégée : le Tarier pâtre

- **Mettre en œuvre la démarche « Eviter, Réduire, Compenser »**
  - Phasage des travaux de terrassement
  - Préservation d'espaces verts au sein du site
  - Création de nouveaux espaces verts (arbres, prairies, ...) sur le site



- Le Schéma de Cohérence Territoriale (ou SCOT) et le Plan-Climat Air Energie Territorial (ou PCAET) de l'agglomération lyonnaise visent la production d'énergies renouvelables
- Le site présente un potentiel de développement essentiellement lié au solaire (en toiture) et à la géothermie (exploitation des nappes d'eau souterraine).
- Une masse d'eau souterraine particulièrement sensible aux pollutions
- Pour les nouveaux bâtiments, une réglementation thermique s'impose

**SCOT** AGGLOMÉRATION  
LYONNAISE 2030



- Respecter la réglementation thermique en vigueur
- Développer des modes de production d'énergie renouvelable pouvant répondre aux besoins et adaptés aux grands volumes
- Préserver les qualités physico-chimiques de la masse d'eau souterraine





- Les infrastructures de transport routier, principales sources de bruit sur le secteur
- Les évènements organisés au Groupama Stadium, une source de nuisance ponctuelle
- Des mesures de bruits révélant :
  - Une ambiance acoustique relativement apaisée au sud-ouest, le long des rues Veil et Sully
  - Une ambiance acoustique dégradée le long de l'avenue Jean Jaurès et dans la frange est, sur le parvis

- **Préserver l'ambiance acoustique des riverains**
- **Mettre en œuvre une isolation phonique adaptée aux évènements prévus dans le cadre du projet**
- **Limiter les nuisances liées indirectement au fonctionnement du projet**

**Emplacements de mesures**

Référence	Emplacement	Type
MC1	Rue Sully	Résidentiel
MC2	Lycée pro. C. Chaplin	Enseignement
MC3	Centre du Grand Large	Médical
MC4	Hôtel KOPSTER	Hôtel
MC5	Rue de la République	Résidentiel
MC6	Rue Balzac	Résidentiel
MC7	Rue de Jonage	Résidentiel
ML1	Parking 7G	Rés./ Ens.
ML2	Zone industrielle	Résidentiel



## → Maîtriser les surfaces imperméabilisées (béton, enrobé)

- Avec la mise en place de dispositifs adaptés (noues, façades végétalisées...).
- Environ 7 800 m<sup>2</sup> d'espaces verts, répartis en 2 îlots importants remplaceront les friches actuelles.
- 
- 2 785 m<sup>2</sup> de stationnements seront enherbés afin de limiter la minéralisation du site.
- Végétalisation de la toiture de l'annexe de l'Aréna, sur environ 1 500 m<sup>2</sup>.
- Imperméabilisation des sols limitée (passage de poids lourds, accès public, toiture salle principale, ...).
- Gestion des eaux pluviales 100% en surface.

## → Apporter de l'ombre, favoriser la végétation

+ de 70 arbres seront plantés sur l'ensemble du site, dont 40 de haute tige, tout particulièrement sur le parvis minéral de l'Aréna.

## → Limiter la masse thermique exposée

- Toiture légère pour la salle principale → Pas de stockage de chaleur
- Châle qui protège la structure béton des murs extérieurs sur les faces Sud et Est → Limitation de la chaleur stockée dans la structure béton
- Panneaux solaires PV prévus (tiers investisseur) pour ombrer la toiture

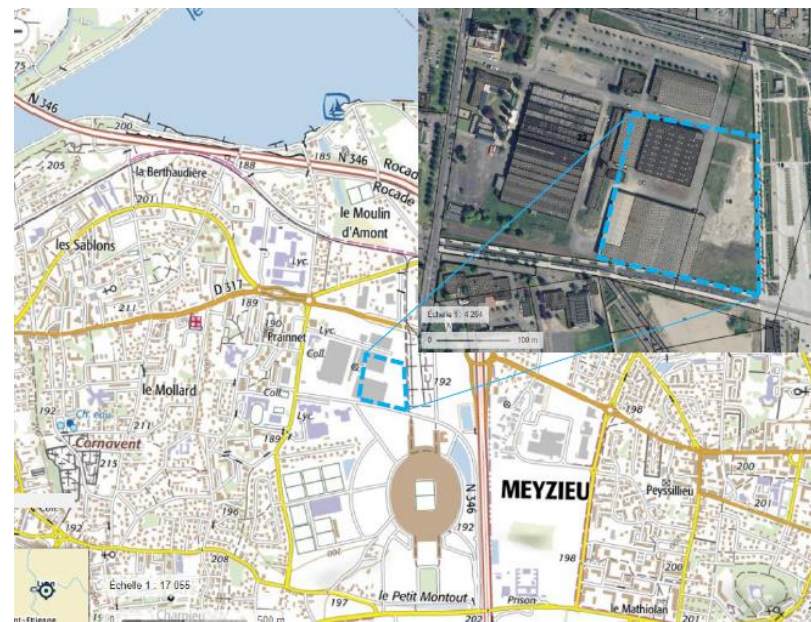
## → Réduire les rejets de chaleur dans l'atmosphère

- Pompe à chaleur sur eau de nappe : l'air environnant n'est pas réchauffé par le système de refroidissement (pas d'aéro-refroidisseurs ou de PAC sur air)



### CONSTATS

- ❑ Un ancien site industriel ayant exercé jusqu'en 1999 des activités de fabrication et réparation de moteurs électriques
- ❑ Des travaux de dépollution ont été réalisés pour remettre en état le site dans le cadre d'une procédure de cessation d'activité
- ❑ Une remise en état du site conforme aux obligations réglementaires validée par l'inspection des installations classées



### OBJECTIFS

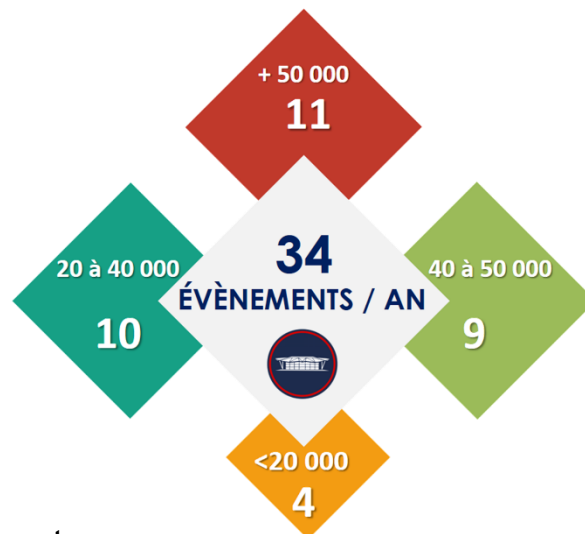
- ❑ Assurer la compatibilité du programme avec l'état des sols
- ❑ Prévenir tout risque sanitaire ou environnemental grâce à des aménagements parfaitement cohérents avec l'état du site et les contraintes y subsistant
- ❑ Empêcher tout risque de contamination de l'environnement (sols, eaux souterraines) par d'éventuels polluants résiduels grâce à la mise en place d'une surveillance adaptée en phase chantier et l'évacuation de terres contaminées dans des filières adaptées





# PRESENTATION DE LA THEMATIQUE « ACCESSIBILITE »

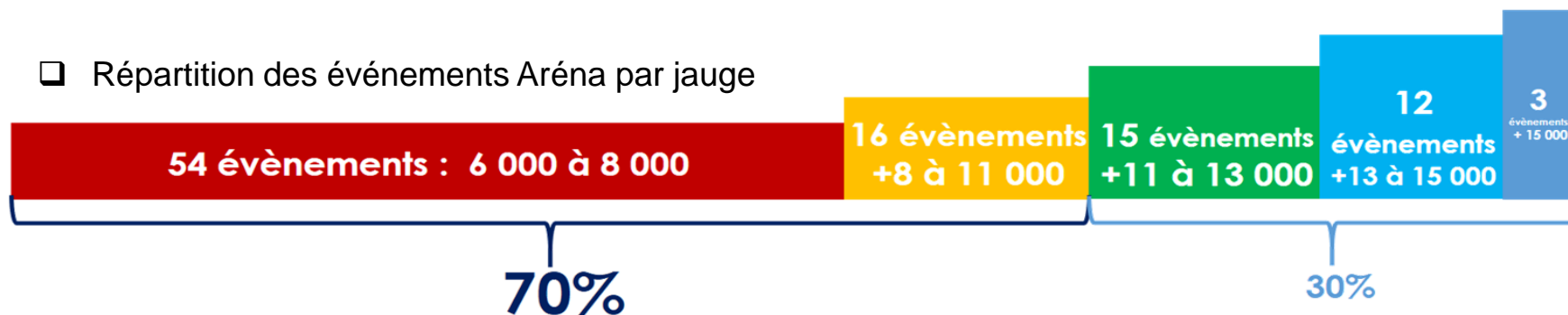
- ❑ Rappel de la répartition des événements au Grand Stade



- ❑ Concomitance des événements

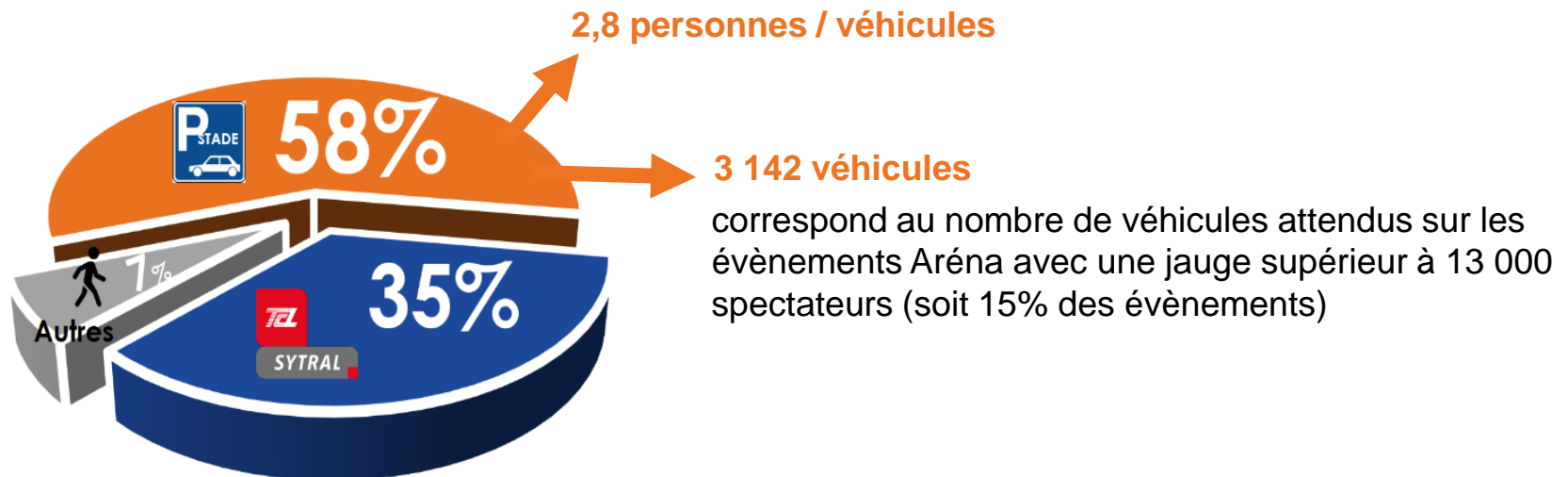
- **L'OL prend l'engagement de coordonner les calendriers et de ne pas organiser simultanément des événements au Groupama STADIUM et à l'Aréna sans l'accord des communes impactées et de la METROPOLE**

- ❑ Répartition des événements Aréna par jauge



# Fonctionnement du Groupama Stadium en jour d'événement (jusqu'à 20 000 spectateurs)

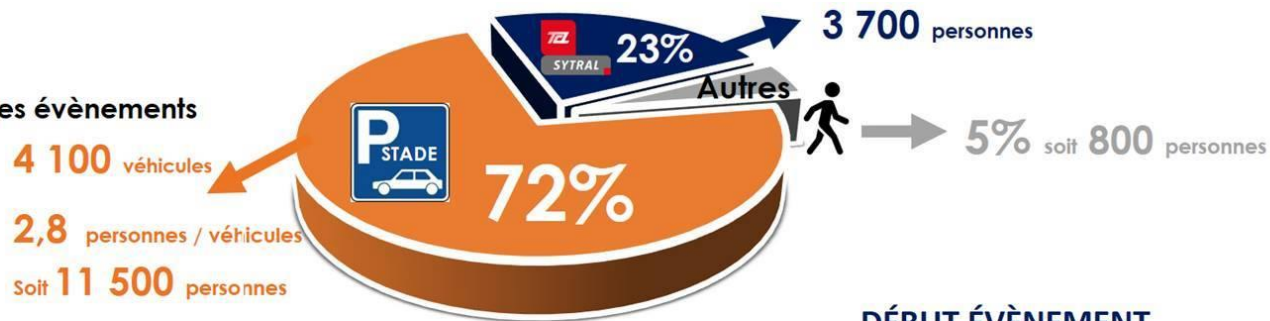
- ❑ Expérience tirée des matchs OL Féminin au Groupama STADIUM
- ❑ Modes d'accès au stade pour les événements avec une affluence inférieure à 20 000 spectateurs



# Activation de l'Aréna seule > Timeline arrivées / départs

## MODES D'ACCÈS

16 000 spectateurs max dans 3% des évènements

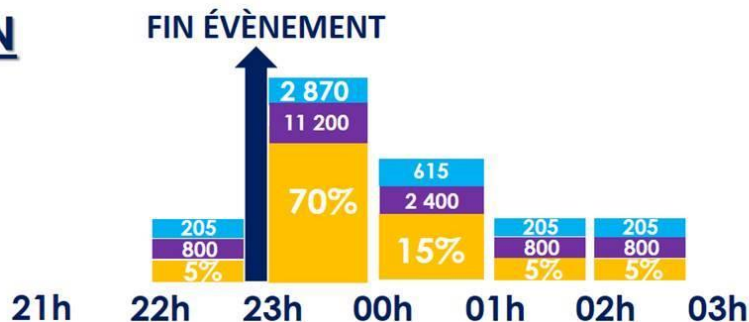


## ARRIVÉES

% des arrivées
Nombre de personnes
Nombre de véhicules



## ÉVACUATION





# Synthèse des enjeux de l'accessibilité de la zone OL Vallée

## ÉCOUTE DES RIVERAINS

S'APPUYER SUR L'EXPÉRIENCE DU STADE ET DU SCHÉMA EXISTANT QUI FONCTIONNE

OFFRE TC ET STATIONNEMENT ADAPTÉS ET ATTRACTIFS

ÉVITER LA SUR-UTILISATION DU TISSU URBAIN

SCHÉMA D'ACCÈS CLAIR ET EFFICACE

COORDINATION DES CALENDRIERS

COMMUNICATION CLAIR



# ECHANGES AVEC LA SALLE



# Annexes

- Nos adresse mails :
  - *jean-luc.campagne@garant-cndp.fr*
  - *ivan.pascaud@garant-cndp.fr*

